

RDCongo-Centrafricain/Justice

L'affaire Bemba rebondit devant la CPI

AFP
La Haye/Pays-Bas

Pour l'accusation, le jugement surprise prononcé en appel était fondé sur des éléments biaisés. De plus, l'ancien vice-président congolais avait à répondre hier d'accusations de subornation de témoins dans le cadre de son procès principal.

LA polémique provoquée par l'acquittement de l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba par la Cour pénale internationale a rebondi hier devant la CPI, l'accusation affirmant que le jugement surprise prononcé en appel était fondé sur des éléments biaisés. Ancien riche homme d'affaires devenu chef de guerre puis vice-président, Jean-Pierre Bemba avait été condamné en première instance en 2016 à 18 ans de prison, la peine la plus lourde jamais imposée par la CPI, pour les meurtres, viols et pillages commis en

Centrafrique par sa milice entre octobre 2002 et mars 2003. Mais le mois dernier, un jury d'appel divisé a ordonné sa mise en liberté, l'acquittant à la surprise générale de sa condamnation de 2016. Le cas Bemba est toutefois revenu hier devant la cour de La Haye où l'ex vice-président de RDC est accusé de subornation de témoins dans le cadre de son principal procès. Les juges doivent rendre leur décision dans les prochains mois. "Vous ne pouvez pas sous-estimer le degré de corrosion du dossier avant la cour d'appel", a lancé le procureur Kweku Vanderpuye devant le tribunal international. "Au bout du compte, l'appel a atteint l'objectif même du projet criminel auquel les accusés ont participé, et qui était l'acquittement de Bemba". L'audience d'hier avait été convoquée après que la cour d'appel dans le cas de subornation de témoins eut ordonné aux juges de revoir la peine imposée à l'ancien vice-président et chef de mi-



Photo : AFP/L'Union

L'ancien Premier ministre congolais Jean-Pierre Bemba n'en a pas fini avec la CPI devant laquelle était appelée hier une affaire de subornation de témoins dans le cadre de son procès principal.

lice âgé de 55 ans et à deux autres co-accusés. La cour d'appel avait confirmé en mars qu'ils étaient coupables de corruption et subornation de 14 témoins dans le dossier principal. Mais elle avait jugé que les condamnations prononcées en mars 2017 dans cette affaire annexe, allant de six mois à deux ans et demi de prison, étaient trop légères. Jean-Pierre Bemba avait notamment été condamné à un an de prison et 300 000 euros (196, 5 millions de

francs) d'amende. Le procureur Vanderpuye a réclamé un maximum de cinq ans pour Jean-Pierre Bemba, deux de ses avocats, un député de son parti et un témoin de la défense, accusés d'avoir fabriqué ou présenté à la CPI des faux documents et versé de l'argent à des témoins afin d'obtenir l'acquittement de M. Bemba dans son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. "Tout autre chose que cela est à notre avis manifestement indéfendable.

Cela ne ferait que promouvoir l'impunité plutôt que lutter contre elle", a-t-il assuré. Mais pour les avocats de Bemba, il ne s'agit que d'une tentative pour l'accusation de la CPI "d'amuser la galerie", après le verdict d'acquittement, qui avait évoqué de "sérieuses erreurs" commises par le chambre de première instance. Mettant en avant les dix que Bemba a déjà passés en détention préventive, son avocate Melinda Taylor a appelé à une relâche comme "l'issue la plus juste et la plus appropriée", tout en évoquant la possibilité d'une amende dans l'affaire de subornation de témoins. "Il est plus que temps de mettre un terme à ce procès et de laisser M. Bemba en liberté", a-t-elle ajouté. Jean-Pierre Bemba, qui depuis sa remise en liberté mi-juin a rejoint sa famille en Belgique, n'assistait pas à l'audience d'hier.

L'Afrique en bref

- **Mali/Présidentielle. 24 candidatures validées, six rejetées**
La Cour constitutionnelle du Mali a validé hier vingt-quatre candidatures et en a rejeté six au cours de la proclamation définitive de la liste des candidatures à la présidentielle du 29 juillet, a constaté un journaliste de l'AFP.
- **Nigeria-France/Diplomatie. L'appel de Macron**
Le président français Emmanuel Macron a appelé l'Afrique et l'Europe à construire des "solution gagnant-gagnant", notamment sur le dossier des migrants, en s'adressant hier à 300 jeunes entrepreneurs au second jour de sa visite au Nigeria.
- **Rwanda/Génocide. Ils risquent la perpétuité**
Le parquet général a requis en appel, hier à Paris, la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre de deux anciens bourgmestres rwandais - Octavien Ngenzi, 60 ans, et Tito Barahira, 67 ans -, accusés d'avoir participé au génocide des Tutsi dans leur village de l'est du Rwanda en avril 1994.
- **Zimbabwe/Elections. L'armée promet d'être neutre**
L'armée zimbabwéenne a nié hier s'être engagée pour le président Emmerson Mnangagwa et son parti en vue des élections générales du 30 juillet, mais l'opposition qui l'en accuse a réaffirmé qu'elle ne participerait pas à un scrutin "truqué".

Côte d'Ivoire/Politique

Remaniement gouvernemental sur fond de crise politique

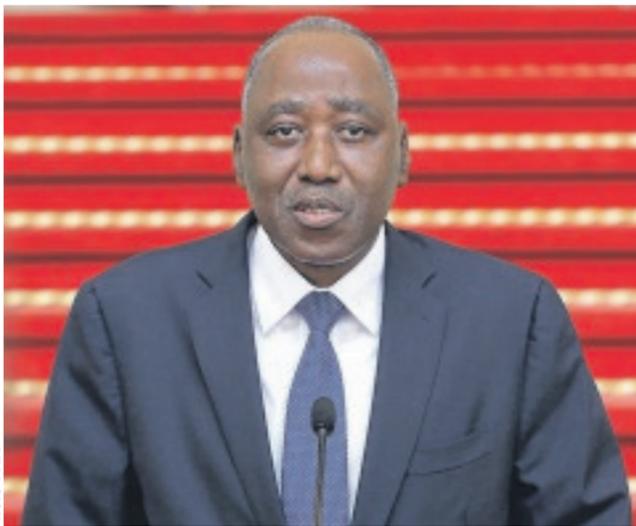


Photo : AFP

Reconduit à son poste de Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly doit former une nouvelle équipe autour de lui.

AFP
Abidjan/Côte d'Ivoire

Reconduit par le président Alassane Ouattara, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a été chargé de former une nouvelle équipe.

LA présidence ivoirienne a annoncé hier un remaniement du gouvernement, sur fond de crise politique dans la coalition au pouvoir, deux ans avant l'élection présidentielle. Le président ivoirien Alassane Ouattara a "mis fin" aux fonctions du gouvernement et reconduit le Premier ministre Amadou Gon

Coulibaly pour former une nouvelle équipe, selon le communiqué lu à la presse par le secrétaire général de la présidence Patrick Achi. La coalition au pouvoir, qui regroupe le Rassemblement des Républicains (RDR) du président Ouattara et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bédié traverse une crise, le PDCI ayant de facto refusé de constituer avec le RDR un parti unifié avant le prochain scrutin présidentiel. Le président a chargé le Premier ministre "de lui proposer une équipe gouvernementale constituée du Rassemblement des Hou-

phouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) et de la société civile", selon le communiqué. Le RHDP désigne à la fois la coalition électorale RDR-PDCI qui a remporté les présidentielles de 2010 et 2015 et le futur parti unifié voulu par le président Ouattara. Ce projet de parti unifié suscite des divisions au sein de son propre camp et au PDCI. Le PDCI, qui a soutenu deux fois la candidature victorieuse d'Alassane Ouattara en 2010 et 2015, réclame la réciprocité pour 2020, soit un candidat issu du PDCI soutenu par le RDR - ce que le RDR ne

semble pas vouloir lui accorder. Le nouveau gouvernement devrait voir reconduits les ministres PDCI favorables au parti unifié, et devrait s'ouvrir aux petits partis qui ont décidé de le rejoindre, a commenté une source proche de la présidence. Le gouvernement dissous comptait 12 ministres PDCI. Mardi, l'un d'entre eux, le ministre des Ressources animales et halieutiques Kobenan Kouassi Adjoumani, a annoncé le lancement d'un mouvement dissident à l'intérieur du PDCI, se déclarant favorable au parti unifié. Une

demi-douzaine d'autres ministres et quelques députés et sénateurs PDCI étaient présents lors de cette annonce publique. Parmi les petits partis, l'UDPCI, dirigée par l'ancien ministre des Affaires étrangères Toikeusse Mabri et qui compte six députés à l'Assemblée, a décidé de rejoindre le RHDP. Le Mouvement des forces d'avenir (MFA) et le Parti ivoirien des travailleurs (PIT) sont divisés sur la question. En revanche, l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI, 3 députés), a refusé de rejoindre le parti unifié à l'issue d'un vote de ses militants.

C'est arrivé...

Déclarée "morte" puis retrouvée vivante à la morgue

UNE Sud-Africaine qui avait été déclarée morte par erreur après un accident de la route a été découverte quelques heures plus tard... vivante dans le réfrigérateur d'une morgue. Selon un de leurs responsables, les services d'urgence sont intervenus tôt le 24 juin sur le site d'un carambolage survenu à l'extérieur de Carletonville, au sud-ouest de Johannesburg. A l'extérieur d'un des véhicules, ils ont découvert les corps de ses trois occupants, apparemment décédés, a expliqué Gerrit Bradnick, le chef des opérations de la société privée d'urgences médicales Distress

Alert. "Nous avons suivi nos procédures, nous n'avons aucune idée de ce qui avait bien pu se passer", a plaidé M. Bradnick. "Tous les tests ont été faits - la respiration, le pouls - et donc la patiente a été déclarée morte". Les trois victimes ont alors été évacuées sur la morgue. C'est en plaçant son corps dans un réfrigérateur qu'un des employés de l'établissement s'est rendu compte que l'une des trois respirait encore. La miraculée a été conduite à l'hôpital de Carletonville pour y être soignée.

... à Carletonville (Afrique du Sud)

A travers le monde

- **France/Police. Nuit de violences à Nantes**
Un jeune homme de 22 ans est mort mardi soir à Nantes (ouest de la France) après avoir été touché par balle par un policier lors d'un contrôle, un décès ayant provoqué des violences urbaines dans la nuit dans des quartiers sensibles de cette ville.
- **Pologne/Justice. Cour suprême : juges contre politiques**



Photo : AFP

Le conflit autour de la Cour suprême polonaise a gagné en intensité hier : soutenue par ses pairs et ses sympathisants, sa présidente Malgorzata Gersdorf a occupé et défendu son poste, tandis que le Premier ministre Mateusz Morawiecki (photo) a accusé la Cour d'abriter des juges ex-communistes, auteurs de "sentences honteuses".